



Aucon contrat signé ni vu pendant 2 semaines (cdi)

Par **yuksel alexis**, le **21/11/2016** à **19:01**

Bonjour,

J'ai été "embauché" dans une entreprise d'architecture en tant que dessinateur il y a de ça 2 semaines, pour décrocher un cdi.

Après nombreuse demande de ma part, aucun contrat n'a été signé ni vu de mes yeux, mais simplement évoqué, la comptable de la boite m'ayant informé que le contrat avait été envoyé sans même que je l'ai signé ni même regardé, a réellement éveillé mes soupçons.

Après plusieurs tentatives tenues en échec, le patron me propose un rdv pour faire le bilan et parler du contrat, rdv ou il m'annonce que je ne fais pas l'affaire et me propose de me payer en liquide.

Je me sens utilisé et pris pour un idiot, je me demande désormais ce que je suis en droit de faire et ce que je peux y gagner, j'ai loupé d'autres offres d'emploi pensant être en train d'obtenir un cdi et je me demande si ce patron ne fais pas le même coup à d'autres employés ?

Merci de votre aide et de vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **21/11/2016** à **21:24**

Bonjour,

Sans contrat de travail signé, vous êtes en CDI à temps complet, sans période d'essai... Vous pourriez donc recueillir le maximum d'éléments comme quoi vous avez travaillé dans l'entreprise...